



N°.....607 /MPCI/CAB/PRMP/2023

Conakry, le 16 JUIN /2023

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National (AAO)

N° : 001/MPCI/SG/CAB/PRMP/2023

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru sur les Sites Web du Ministère et celui de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).
2. Le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (MPCI) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2023 des fonds, afin de financer des prestations courantes, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de Nettoyage et entretien des locaux abritant ledit Ministère. Les prestations seront effectuées dans un délai de douze (12) mois renouvelables une fois en commun accord, avec les deux parties sur la base de la qualité des prestations rendues.
3. Le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (MPCI) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux critères de qualification requis pour réaliser un bon nettoyage de ses locaux en lot unique.
4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de M. ZOGBELEMOU Paul, la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (MPCI)/ Tel : (00224) 660 65 22 22 et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Siège du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, (7^{ème} étage) du Lundi au Jeudi, de 9h à 16h et le Vendredi de 9h à 13h.
6. Les exigences en matière de qualification sont : Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.
7. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics (Sans objet).
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (MPCI)/ Bureau de la PRMP, Tel : (00224) 660652222 / 620 630979 ; cpmp.gov.gn à compter du 19 Juin 2023, contre un paiement non remboursable d'un (1) million Francs Guinéens. Le paiement se fera à la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) de la manière suivante :
 - ✓ 50% au compte du Receveur Central du Trésor sur le N° 2011000136 ;
 - ✓ 30% au compte de l'ARMP sur le compte N° BCRG 201100007 ;





- ✓ 20% au compte de la PRMP (Bureau du billeteur du MPCl au 7^{ème} étage.

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés après présentation des reçus de versement ou adressé à leur frais par courrier physique ou électronique.

9. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : au 7^{ème} étage du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (MPCI), Bureau de la PRMP au plus tard le 19 Juillet 2023 à 10h 00mn.

10. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) et des représentants des Soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, à l'adresse ci-après : La salle de réunion du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (MPCI), le 19 Juillet 2023 à 10h 30mn.

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant égal à 1,5% du montant de l'offre. Cette garantie demeure valide pendant trente (30) jours après expiration de la durée de validité de l'offre. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0.60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (QRMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote-part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.



P/La Ministre PO
Le Chef de Cabinet

Abdoulaye FOFANA

